



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DURÉE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE ALLUVIONNAIRE À ORMOY

Le public est averti qu'en exécution :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-564 du 8 décembre 2022,

**une consultation du public par voie électronique
sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :**

Demandeur :

SARL Sablières et Entreprise COLOMBET – 9 Rue des Ponts 89250 BEAUMONT.

Objet de la demande :

Demande de prolongation de l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire, pour trois ans.

Emplacement de l'installation :

ORMOY – Lieux-dits « Le Crot de Cheny » et « Le Crot aux Oies »

Durée de la consultation :

Quinze jours, du lundi 2 janvier 2023 (9h) au lundi 16 janvier 2023 (17h).

Pièces mises à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne :
(www.yonne.gouv.fr – onglet Politiques publiques / Environnement / Installations classées... / Consultations publiques)

- Arrêté ordonnant l'ouverture de la participation du public par voie électronique,
- Dossier de demande de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière,
- Rapport de l'inspecteur des installations classées.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions au Préfet de l'Yonne par courriel à l'adresse suivante :

pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr du 2 janvier 2023 (9h) au 16 janvier 2023 (17h).

Décision :

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'Yonne pourra accorder la prolongation de la durée de l'autorisation d'exploiter par arrêté portant prescriptions complémentaires ou prendre une décision de refus.